



N° 11 628*02

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA NATURALISATION ***
 L'EXPOSITION *
DE SPÉCIMENS D'ANIMAUX MORTS D'ESPÈCES PROTÉGÉES
* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : FERRIN Bernard
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 36 Rue Route de Château-Chalon - FORGES
 Commune : SAUVIGNY LES BOIS
 Code postal : 58160
 Nature des activités :
 Qualification : Association Loi 1901 - Agréé au titre de la protection de la Nature

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION


	Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)	Origine (3)
B1	<u>Lutra lutra</u> <u>Loutre d'Europe</u>	<u>1</u>	<u>Animal entier</u>	<u>Découverte suite à une collision à St Honoré les Bains</u> <u>1/11/2019</u>
B2				
B3				
B4				
B5				
B6				
B7				
B8				

- (1) nombre de spécimens
- (2) préciser la nature des spécimens : animal entier ou partie (préciser laquelle)
- (3) provenance du spécimen : pour la demande de naturalisation = lieu de découverte, date, circonstances, causes de la mort ; pour l'exposition = référence de l'autorisation de naturalisation ou date d'entrée en collection.

C. S'IL S'AGIT D'UNE NATURALISATION

C1. PRÉCISEZ QUI EST CHARGÉ DE LA NATURALISATION

Indiquer le nom ou la dénomination du taxidermiste : Damien BARBARY
 Sa forme juridique : SARL
 Son adresse : Route de Beaugency
 Code postal : 41210 Commune : LA MAROLLE EN SOLOGNE
 Son numéro d'inscription au registre des métiers :
 au registre du commerce : 438 180 136 RCS Blois
 Sa qualification * d'artisan de maître artisan

Le taxidermiste soussigné s'engage à tenir un registre d'entrée et de sortie des spécimens qu'il traite et à laisser libre accès à ses installations professionnelles aux agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement.
Fait à La Marolle en Sologne le 13 mai 2012 signature du taxidermiste 

C2. PRÉCISEZ QUEL EST LE LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Indiquer le nom ou la dénomination du lieu de conservation : FDC 58
Sa forme juridique : Association Loi 1901 - Agréé au titre de la protection de la Nature
Son adresse : 36 route de Château-Chinon - FORGES
Code postal : 58160 Commune : SAUVIGNY LES BOIS

C3. PRÉCISEZ S'IL Y A UN TRANSPORT A L'OCCASION DE LA NATURALISATION

De SAUVIGNY LES BOIS (lieu de stockage du spécimen à naturaliser) A (lieu de conservation du spécimen à naturaliser)
Via l'atelier de taxidermie désigné ci-après
Nom ou dénomination : Damien BARBARY
Adresse : Route de Beaugency
Code postal : 41240 Commune : LA MAROLLES EN SOLOGNE

D. S'IL S'AGIT D'UNE EXPOSITION *

D1. PRÉCISEZ LA NATURE DE L'EXPOSITION *

Exposition à titre (*) gratuit onéreux
Existence d'une collection déjà autorisée : oui non
Si oui précisez :
- le numéro et la date de l'autorisation d'exposition de la collection.....
- la date d'expiration de l'autorisation d'exposition de la collection.....

D2. PRÉCISEZ S'IL S'AGIT D'UNE EXPOSITION SUR LE LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Le but de l'exposition : Caractère pédagogique et éducatif
La durée de l'exposition (dates) : Toute l'année
La thématique de l'exposition en joignant un plan et une notice explicative : Exposition sous vitrine
Les modalités de présentation des spécimens en précisant pour chaque spécimen ou groupe de spécimens l'utilisation qui en est faite et le contexte dans lequel il est utilisé. Dans la mesure du possible, des schémas, photos ou autres formes d'illustration doivent être joints à la demande : Exposition sous vitrine à caractère pédagogique et éducatif envers le grand public et scolaires
Suite sur papier libre

D3. PRÉCISEZ S'IL S'AGIT D'UN TRANSPORT ET D'UNE EXPOSITION EN DEHORS DU LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Le nom ou la dénomination du lieu d'exposition : Selon animations (expositions extérieures lors de manifestations de Chasse)
Sa forme juridique :
Son adresse :
Code postal : Commune :
Le but de l'exposition : Caractère pédagogique et éducatif
La durée de l'exposition (dates) : Expositions selon les manifestations et animations scolaire ou au grand public
La thématique de l'exposition en joignant un plan et une notice explicative : Découvrir la Faune Sauvage
Les modalités de présentation des spécimens en précisant pour chaque spécimen ou groupe de spécimens l'utilisation qui en est faite et le contexte dans lequel il est utilisé. Dans la mesure du possible, des schémas, photos ou autres formes d'illustration doivent être joints à la demande : Découverte de la Faune à des scolaires et à du grand public
Suite sur papier libre

Vous vous engagez à ne pas céder les spécimens pour lesquels vous bénéficiez d'une dérogation pour la naturalisation et l'exposition et à permettre aux agents visés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement, le libre contrôle des spécimens et de leur lieu de conservation ou d'exposition.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.
Fait à SAUVIGNY LES BOIS
le 13/05/12
Votre signature 